

YRONDE ET BURON Architecture

063-216304725-20240301-2024_009ARR-AR
Reçu le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024

Arrêté n° 2024-009

**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial de 1ère classe**

**Le Maire
de YRONDE ET BURON,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2021-026 du 14 Avril 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu la délibération n°2024-002 du 1^{er} février 2024 relative à la création du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe ;

Vu l'arrêté n°2021-015 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 14 Avril 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme RIBOULET Frédérique</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial de 1ère classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

AR Prefecture

Article 2 :

065-216304725-20240301-2024_009ARR-AR

Reçu le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à YRONDE-ET-BURON, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,



Eric THEROND

Maire de la Commune d'Yronde et Buron

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :